

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec l'ADAPEI du Cantal – ESAT de Saint-Flour**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** qu'en vue d'assurer la continuité du service randonnée sur la période du 26 mai au 17 juillet 2026 il est nécessaire de recourir à du personnel supplémentaire pour assurer les missions d'agent polyvalent des espaces verts ;

**Considérant** que l'ADAPEI du Cantal – ESAT de Saint-Flour peut mettre à disposition du personnel ;

**Considérant** que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2026, dépense de fonctionnement, chapitre 012 – Charges de personnel, article 6218 – Personnel extérieur à la collectivité ;

### DECIDE

**Article 1 :** De signer la convention de mise à disposition de personnel avec l'ADAPEI du Cantal ESAT de Montplain à Saint-Flour pour la période du 26 mai au 17 juillet 2026 en vue du recrutement d'un agent polyvalent des espaces verts, pour un coût horaire de 11 € HT soit un coût total de 2 904 € HT soit 3 484.80 € TTC ;

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 3 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

